



**HAL**  
open science

## Licence Histoire

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Histoire. 2018, Rectorat de Paris. hceres-02027382

**HAL Id: hceres-02027382**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027382>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT D'ÉVALUATION  
Licence Histoire sous jury rectoral  
Licence Humanités sous jury rectoral

Institut Universitaire Saint-Pie X

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D

Rapport publié le 16/07/2018



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Christiane Heitz, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

RAPPORT D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

## LICENCE HISTOIRE

Établissement : Institut Universitaire Saint-Pie X

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Histoire* de l'Institut Universitaire Saint-Pie (IUSPX) propose une formation de base, généraliste, à forte dominante historique, couplée à une approche pluridisciplinaire dans le domaine des lettres et sciences humaines. En trois ans, au long de six semestres permettant chacun d'engranger 30 ECTS (*European Credits Transfer System*), il s'agit en effet de faire acquérir aux étudiants une culture générale en matière historique, tout en les amenant à suivre des enseignements dans une autre discipline, puisque cette licence offre, dès la première année, quatre parcours différents : *Histoire-géographie*, *Histoire-histoire de l'art*, *Histoire-philosophie*, *Histoire-sciences politiques*. Les deux premiers de ces parcours existent depuis le début du quinquennat ; les deux derniers viennent d'être ouverts. Par ailleurs, la formation, entièrement dispensée sur le site de l'institut, rue du Cherche-Midi à Paris, mise sur l'acquisition de compétences transférables, dans les domaines de l'aptitude à l'analyse et à la synthèse, des langues vivantes et des technologies de la communication, ouvrant sur des débouchés variés en matière académique et professionnelle.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs en matière d'acquisition d'un socle de connaissances, de compétences et de savoir-faire sont exposés de manière très claire et détaillée, révélant une forte cohérence, malgré la diversité des parcours proposés. La finalité en matière de constitution d'une culture « humaniste » à base historique, par l'approche croisée entre couples de disciplines, est très correctement argumentée et bien articulée avec la perspective de la poursuite d'études en master et, plus loin, vers divers métiers de la médiation culturelle, de la recherche et de l'éducation.

Les enseignements proposés sont bien en phase avec les objectifs affichés : les disciplines annoncées sont au rendez-vous, très correctement structurées. Au vu des programmes traités et des contenus enseignés, il est évident que la formation quant à la science historique, objectif principal de cette licence, est poursuivie avec force et solidité, et qu'elle s'articule efficacement avec l'apprentissage soit en géographie, soit en histoire de l'art, soit en philosophie, soit en sciences politiques. L'articulation par couples des disciplines fait sens tant du point de vue académique qu'en matière de débouchés professionnels. Parallèlement, l'offre en matière de formation aux compétences méthodologiques correspond bien au souci de la transversalité qui est celui des responsables de la mention.

### Positionnement dans l'environnement

La licence *Histoire* joue un rôle pivot dans l'offre de formation de l'Institut Universitaire Saint-Pie X, du fait de sa pluridisciplinarité et de sa forte connexion avec la spécificité d'un établissement fondé sur le dialogue entre les sciences humaines. Elle n'est que partiellement originale dans le paysage universitaire. Divers établissements d'enseignement supérieur public, ne serait-ce qu'en région parisienne, proposent, naturellement, une licence de même intitulé généraliste, mais sans doute pas tous avec des parcours aussi variés, ni un tel souci de la pluridisciplinarité. Par ailleurs, la différence se fait sur l'identité à teneur religieuse de l'établissement. Sur ce créneau, l'Institut Universitaire Saint-Pie X est en concurrence directe avec l'Institut Catholique de Paris (ICP), vecteur d'une autre catholicité. Mais la licence *Histoire* de l'ICP ne propose que deux parcours, dont le parcours *Histoire-sciences politiques*, ouvert en cours de quinquennat.

L'environnement en matière de recherche est assez faible, dans la mesure où il s'agit d'un établissement privé de taille modeste, qui ne délivre ni master ni doctorat. La connexion entre formation et recherche se fait par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs, dont le rattachement en matière de structures de recherche n'est pas précisé.

Les partenariats avec l'environnement économique, social et culturel ne sont que rarement formalisés, mais le recours à des représentants du monde professionnel est pratiqué autant que possible, notamment lors des opérations de préprofessionnalisation.

En dépit de sa taille modeste, l'IUSPX a noué des partenariats avec des établissements étrangers, notamment en Russie : ces partenariats profitent à sa licence *Histoire* par les échanges qu'ils induisent.

### Organisation pédagogique

En dépit de la variété des parcours proposés, l'organisation de la formation, sur les trois ans, est très lisible et conforme aux objectifs fixés. On ne sait pas vraiment si les quatre parcours fonctionnent tous à l'heure actuelle, mais, même à deux parcours (*Histoire-géographie* et *Histoire-histoire de l'art*), la structure est convaincante. Le tronc d'enseignements fondamentaux (« majeure »), en histoire, est commun à tous les parcours et correspond bien à la logique de la mention, puisqu'il pèse, en ECTS, près du double des enseignements de « mineure », dispensés dans l'autre discipline de chaque parcours ; néanmoins, ces derniers sont loin d'être marginaux (9 ECTS par semestre, contre 16 à l'histoire). Le tronc commun permet bien d'acquérir une large culture historique, les quatre périodes (antique, médiévale, moderne et contemporaine) étant présentes à chaque semestre, avec des intitulés qui varient d'un semestre sur l'autre et permettent un large tour d'horizon de chaque tranche chronologique, y compris quant à l'approche thématique des temps passés. Au cours des trois ans, de plus, la spécialisation va en s'accroissant, si l'on en juge par l'intitulé et le descriptif des cours : la première année est consacrée à de l'initiation, la deuxième à de la consolidation ; quant à la troisième année, elle voit apparaître des contenus plus ambitieux et plus originaux, tel cet enseignement sur l'Empire ottoman. Dans les autres disciplines que l'histoire, les apprentissages sont, de même, complets et progressifs. Il est également heureux que des croisements pluridisciplinaires soient organisés, pour ne pas trop s'en tenir au couple de chaque parcours : c'est ainsi qu'il y a un peu de géographie dans le parcours *Histoire-sciences politiques* ou un peu de philosophie dans le parcours *Histoire-histoire de l'art* ; c'est ainsi, également, que d'autres disciplines que celles définissant les parcours sont introduites, à juste titre, par exemple les sciences économiques dans le parcours *Histoire-géographie* ou la psychologie dans le parcours *Histoire-philosophie*. Sinon, Les modalités d'apprentissage sont suffisamment variées : cours magistraux, travaux dirigés, ateliers méthodologiques.

En matière de savoir-faire transférables et/ou méthodologiques généraux, dans le cadre d'un bloc d'enseignements dits « transversaux » comme dans les enseignements de « majeure » ou de « mineure », l'accent est mis, à fort juste titre, sur la maîtrise des techniques de l'expression écrite et orale, tout au long des trois ans. On remarque tout particulièrement un module « d'expression écrite et cartographique », mais il n'est proposé qu'aux étudiants du parcours *Histoire-géographie*. Il y a également, dans chaque parcours, des enseignements spécifiques de « méthodologie universitaire », ce qui est tout à fait bienvenu, même si l'on peut regretter que, dans certains parcours, ce type d'enseignement soit rendu facultatif.

Une large place est donnée aux choix des étudiants, qui peuvent ainsi construire leur propre itinéraire de formation. Cela commence, naturellement, avec le choix entre les quatre parcours, même si la maquette enferme trop rapidement les étudiants dans un parcours, dès le premier semestre : une montée en charge progressive de la spécialisation en parcours serait préférable. La dimension optionnelle est également présente

dans les enseignements de « majeure » (choix entre deux cours, à certains moments) et dans le bloc des enseignements « transversaux », au titre des langues anciennes (latin ou grec) et dans le cadre du module dit de « découverte ». On se félicite aussi du fait que si au moins une langue ancienne est imposée, les étudiants ne sont jamais contraints de suivre des enseignements de sciences religieuses, qui seraient par trop connectés au caractère confessionnel de l'établissement.

Un dispositif spécifique est prévu pour les étudiants suivant un double cursus ou les étudiants salariés (dispense d'assistance aux cours, adaptation du contrôle continu).

Un très réel effort est fait pour l'orientation vers la vie professionnelle sous la forme d'une unité d'enseignement bien structurée de « Projet personnel et professionnel » qui se retrouve à chaque semestre et qui donne satisfaction. Un stage en milieu professionnel est proposé, entre la fin de la 2<sup>ème</sup> année et la fin de la 3<sup>ème</sup> année. Il n'est obligatoire que pour les étudiants qui ont choisi, en parallèle de leur licence *Histoire*, de s'inscrire dans le dispositif « Formation des maîtres » (il s'agit même de deux stages, de deux à quatre semaines). Cela dit, la maquette, telle que fournie par le dossier, ne comprend pas le stage, même s'il est indiqué que ce dernier peut faire l'objet d'une évaluation contribuant à l'obtention du diplôme. Quant aux fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), une fiche pour chaque parcours, elles sont de bonne qualité : bien remplies, très lisibles.

L'articulation entre la formation et la recherche se fait, de manière classique, au travers de la personne des enseignants-chercheurs, et par la tenue de colloques. Par ailleurs, il y a des modules de « sciences auxiliaires de l'histoire », qui peuvent passer pour de l'initiation à la recherche ; ils ne sont toutefois pas proposés dans tous les parcours. Mais, dans l'ensemble, l'articulation entre la formation et la recherche est tenue, en-deçà des attentes.

En matière d'utilisation et de formation aux NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), la licence *Histoire* de l'IUSPX s'appuie sur un environnement numérique de travail, en l'occurrence la plate-forme d'enseignement (interne) de l'établissement, qui propose des ressources documentaires, des compléments aux cours et des forums de discussion liés à ces derniers. Mais il n'y pas de système de FOAD (formation ouverte et à distance). Le contenu pédagogique comporte, aux deux semestres de la 2<sup>ème</sup> année, un module d'initiation aux techniques informatiques qui est, à juste raison, rendu obligatoire (pour tous).

La place de l'international dans l'organisation pédagogique est encore assez restreinte. Certes, il y a, dans la maquette, un substantiel enseignement de LVE (Langues Vivantes Étrangères) tout au long des trois ans, à chaque semestre ; mais seul l'anglais est proposé, étant entendu qu'il y a aussi des ateliers de « latin parlé ». Par ailleurs, la mobilité internationale paraît limitée. Il n'est guère question de mobilité sortante, et la mobilité entrante n'est évoquée que de manière rapide. Pareillement, il est question d'échanges d'enseignants, mais de manière évasive.

### Pilotage

Il apparaît que l'équipe pédagogique est assez bien adaptée, dans sa composition, aux objectifs et à la structure de cette licence pluridisciplinaire à base historique, et assez nombreuse compte tenu du faible nombre d'étudiants. Le cœur de cette équipe est constitué de trois enseignants-chercheurs titulaires (venant d'universités publiques), auxquels s'agrègent une douzaine de chargés de cours. Les rattachements CNU (Conseil National des Universités) des enseignants-chercheurs sont partiellement conformes aux attentes : on compte un PR (professeur des universités) et une MCF (maître de conférences) de 21<sup>e</sup> section (histoire antique et médiévale), mais personne de 22<sup>e</sup> section (histoire moderne et contemporaine), ce qui est gênant. Par ailleurs, on est dubitatif au sujet d'un PR d'histoire du droit et des institutions (3<sup>e</sup> section) qui est présenté comme enseignant l'histoire en général et, même, comme responsable de la mention. En outre, il n'y a aucun enseignant-chercheur dans les quatre disciplines des enseignements de « mineure ». Parmi les chargés de cours, on relève, pour s'en inquiéter, une moitié d'intervenants qui ne sont titulaires que d'un master, voire d'une maîtrise, n'étant pas même doctorants. Au total, l'équipe enseignante apparaît comme plutôt disparate, voire déséquilibrée, au regard de la spécialisation et du niveau de formation des intervenants. Cela peut jeter un doute sur la qualité de l'enseignement dispensé.

Le pilotage de la licence *Histoire* de l'IUSPX est solidement organisé. Un conseil des enseignants se réunit régulièrement, mais sans délégués étudiants. Ce conseil paraît être aussi bien organisationnel qu'évaluatif.

Des interventions de professionnels extérieurs ont lieu, à bon escient, dans le cadre du module de « Projet personnel et professionnel » ou dans les enseignements d'histoire de l'art.

Il y a un véritable conseil de perfectionnement qui fonctionne en tant que tel, de manière satisfaisante. Ce conseil est composé de représentants des enseignants et des étudiants, accompagnés de professionnels extérieurs. C'est toutefois à l'échelle de l'établissement qu'il fonctionne. Il existe une évaluation des enseignements par les étudiants. Au demeurant, le dossier, clair, bien présenté et solidement construit, révèle, de la part de l'équipe pédagogique, de solides capacités à l'autoévaluation et à tirer de cette dernière des leçons pour réaménager la formation, par exemple au sujet de l'évolution de l'offre en termes de parcours ou en ce qui concerne l'organisation de la préprofessionnalisation.

Les modalités d'évaluation des étudiants allient contrôle continu et contrôle terminal, de manière bien équilibrée. La ventilation des ECTS est correctement agencée. Les jurys d'examen sont composés et fonctionnent de manière satisfaisante. Les compétences visées par la formation sont clairement affichées et un portefeuille de compétences est constitué. Il y a, nous dit le dossier, un supplément descriptif au diplôme, mais le contenu n'en est pas fourni.

Tout au long du dossier, on constate un souci général d'aide à la réussite et de suivi individualisé, qui s'emploie d'autant mieux que les étudiants sont peu nombreux. L'équipe pédagogique s'implique pour suivre de près chaque étudiant, d'autant que l'assistance à tous les enseignements est obligatoire et que des groupes de niveau et de soutien sont organisés. L'accueil des primo-entrants est solidement et efficacement organisé.

### Résultats constatés

Les effectifs d'étudiants inscrits dans cette licence *Histoire* restent très faibles pour une formation de ce type, sans que l'on sache sur quelle base se fait le recrutement. Au reste, l'établissement ne paraît pas vouloir viser un large public. Cela étant, les effectifs en question ont tout de même presque doublé au cours du quinquennat : on est passé de 19 étudiants (en tout) à 37. Le taux de passage de L1 en L2 a beaucoup oscillé : entre 59 et 93 % ; mais il n'est descendu en-dessous de 70 % qu'une seule fois en cinq ans et, en L3, le taux d'obtention du diplôme a toujours été de 100 %. Cela dit, les pourcentages n'ont qu'une signification limitée, concernant d'aussi petits effectifs. D'autre part, il y a un fort et persistant décalage entre le nombre d'inscrits en L2 et celui des inscrits en L3 : sauf exception, ce décalage est de 2 à 1 ; il s'agit d'une discontinuité fâcheuse. Par ailleurs, on aurait aimé connaître la ventilation des inscrits entre parcours.

L'équipe pédagogique et les instances dirigeantes de l'établissement se soucient beaucoup du devenir des diplômés. Ces derniers choisissent à peu près pour moitié une poursuite d'études en master et une insertion dans la vie professionnelle, dans l'enseignement primaire ou secondaire.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une réelle capacité à l'autoévaluation, qui a permis de relancer la formation.
- Une formation bien organisée, souple mais exigeante.
- Un positionnement qui allie un solide et complet tronc commun historique à une riche approche pluridisciplinaire.
- Un solide encadrement des étudiants.

### Principaux points faibles :

- Des effectifs bien minces, avec un problème de passage de L2 en L3.
- Une équipe enseignante encore disparate, avec trop peu d'enseignants-chercheurs.
- Une articulation formation-recherche insuffisante.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Histoire* de l'Institut Universitaire Saint-Pie X est une formation très sérieusement organisée, comme l'atteste la qualité et la composition du dossier fourni. Elle a de hautes et larges ambitions, parfaitement légitimes, mais dont la faisabilité exigera une vigilance particulière de la part de l'équipe pédagogique et de l'institut. Cette licence donne en tout cas d'indéniables résultats qualitatifs, que quelques retouches de structure et un plus grand souci de la connexion avec l'étranger permettront indubitablement de consolider. Il faut insister sur le chemin parcouru depuis la dernière évaluation, qui avait pointé de graves défauts. De gros efforts ont été consentis par l'établissement pour élargir thématiquement et géographiquement le champ des enseignements d'histoire, pour équilibrer les cours entre les quatre périodes et pour renforcer l'équipe pédagogique par le recrutement d'enseignants-chercheurs. Ces efforts doivent être poursuivis, notamment quant à l'équipe pédagogique, mais le redressement est certain. Il n'en reste pas moins que cette licence ne touche qu'un public restreint, au regard des moyens engagés. Cela permet certes un meilleur suivi des étudiants, mais soulève la question de l'attractivité et de la viabilité d'une telle formation. Il est vrai que cela relève du choix d'un établissement privé à l'identité bien spécifique.





FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

## LICENCE HUMANITÉS

Établissement : Institut Universitaire Saint-Pie X

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créée en 2015 par refondation de la licence *Lettres classiques*, la licence *Humanités* de l'Institut Universitaire Saint-Pie X (IUSPX) propose une formation de base, généraliste et pluridisciplinaire, qui repose sur l'étude des langues, littératures et civilisations de l'Antiquité gréco-romaine. En trois ans, au long de six semestres de chacun 30 ECTS (*European credits transfer system*), il s'agit de faire acquérir aux étudiants une culture générale concernant les fondements et développements de l'humanisme européen, à l'origine de notre société. La formation fait recours à une assez large palette de disciplines : outre l'apprentissage du latin et du grec, les études littéraires et la linguistique, le programme est constitué d'enseignements d'histoire, d'archéologie, de géographie et de philosophie. Dès la première année, cette licence propose deux parcours : *Lettres classiques*, axé sur un élargissement et un approfondissement de la dimension littéraire, et *Lettres, cultures et patrimoine*, qui intègre divers enseignements de philosophie. Par ailleurs, la formation mise sur l'acquisition de compétences transférables, dans les domaines de l'aptitude à l'analyse et à la synthèse, des langues vivantes et des technologies de la communication, ouvrant sur des débouchés variés en matière académique et professionnelle.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs en matière d'acquisition de connaissances, de compétences et de savoir-faire sont exposés de manière très claire et détaillée, révélant une forte cohérence. La finalité en matière de constitution d'une culture « humaniste » par l'approche croisée entre disciplines est correctement argumentée et bien articulée avec la perspective de la poursuite d'études en master ou vers divers métiers de la médiation culturelle, de la recherche et de l'éducation.

Les enseignements proposés sont bien en phase avec les objectifs affichés : les enseignements de langues, littératures et civilisations de l'Antiquité gréco-romaine, s'articulent efficacement avec une formation plus générale en études littéraires, en histoire et en philosophie. Parallèlement, l'offre en matière de formation aux compétences méthodologiques correspond bien au souci de la transversalité qui est celui affiché par les responsables de la mention.

### Positionnement dans l'environnement

La licence *Humanités* joue un rôle pivot dans l'offre de formation de l'Institut Universitaire Saint-Pie X, du fait de sa pluridisciplinarité et de sa forte connexion avec la spécificité culturelle de l'établissement. Divers établissements d'enseignement supérieur public, en région parisienne et en Régions, proposent également une licence de même intitulé. La différenciation repose sur la variété des parcours et sur l'identité à teneur religieuse de l'établissement. Sur ce créneau, l'Institut Universitaire Saint-Pie X est en concurrence directe avec l'Institut Catholique de Paris, dont la licence *Humanités* se réduit cependant à un seul parcours, intitulé *Théologie, philosophie et anthropologies contemporaines*, qui se distingue de l'IUSPX par un affichage plus net d'une orientation vers les sciences religieuses.

L'environnement en matière de recherche est assez faible, dans la mesure où il s'agit d'un établissement privé de taille modeste, qui ne délivre ni master ni doctorat. La connexion entre formation et recherche se fait par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs, dont certains, cependant, sont attachés à des groupes de recherches d'autres établissements. De même, les partenariats avec l'environnement économique, social et culturel ne sont que rarement formalisés, même si le recours à des représentants du monde professionnel, sous la forme de cours et de suivi de stage, est pratiqué autant que possible. En dépit de sa taille modeste, l'IUSPX a noué des partenariats avec des établissements étrangers, notamment, pour des raisons confessionnelles, en Russie : ces partenariats profitent à sa licence *Humanités* au travers des échanges d'étudiants et d'enseignants. Il est toutefois regrettable qu'aucun partenariat spécifique à cette licence n'ait été établi.

### Organisation pédagogique

L'organisation de la formation, sur les trois ans, est très lisible et conforme aux objectifs fixés. Le programme est composé d'un tronc d'enseignements fondamentaux, caractérisé non seulement par une spécialisation progressive, mais aussi, au travers de l'offre de choix et orientations, par la possibilité de construire son propre itinéraire pédagogique particulier. Au tronc commun, s'ajoute deux parcours au choix, nettement différenciés et adaptés de manière convaincante aux objectifs affichés. En matière de savoir-faire transférables et/ou méthodologiques généraux, dans le cadre d'un bloc d'enseignements dits « transversaux » comme dans le tronc commun, l'accent est mis, à juste titre, sur la maîtrise des techniques de l'expression écrite et orale, tout au long des trois ans. L'enseignement de langue française durant les deux semestres de la première année est particulièrement bienvenu. Les modalités d'apprentissage sont suffisamment équilibrées (CM-cours magistral, TD-Travaux dirigés). Il est cependant à regretter que les intitulés de cours, souvent, varient peu d'un semestre sur l'autre, voire d'une année sur l'autre. La continuité des apprentissages y gagne, mais l'ouverture intellectuelle et la variété des approches y perdent.

Une unité d'enseignement de « Projet personnel et professionnel », se retrouve à chaque semestre et satisfait aux attentes. Un stage en milieu professionnel est proposé, entre la fin de la 2<sup>e</sup> année et la fin de la 3<sup>e</sup> année. Aucune information n'est donnée sur le nombre d'étudiants qui en profitent. Il est regrettable cependant d'une part, qu'il ne soit obligatoire que pour les étudiants qui ont choisi, en parallèle de leur licence *Humanités*, de s'inscrire dans le dispositif « Formation des maîtres » et, d'autre part, qu'il ne soit pas inscrit dans la maquette, telle que fournie par le dossier et qu'il ne soit pas évalué de manière systématique. La fiche RNCP (Répertoire national des compétences professionnelles) est de bonne qualité, bien remplie et très lisible.

L'articulation entre la recherche et la formation se fait, de manière classique, au travers de la personne des enseignants-chercheurs, et par la tenue de colloques. Il est dommage qu'en troisième année, il n'y ait pas de travaux dirigés d'initiation à la recherche.

En matière d'utilisation et de formation aux NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication), la licence *Humanités* de l'IUSPX s'appuie sur un environnement numérique de travail, en l'occurrence la plate-forme d'enseignement (interne) de l'établissement, qui propose des ressources documentaires, des compléments aux cours et des forums de discussion liés à ces derniers. Aucun système de FOAD (Formation ouverte et à distance) n'a été prévu. Le caractère optionnel du module d'initiation aux techniques informatiques est regrettable, de l'aveu des responsables de la licence, qui prévoient de le rendre obligatoire dans un avenir proche.

La place de l'international dans l'organisation pédagogique est encore assez restreinte. La seule langue vivante proposée est l'anglais, auquel s'ajoutent des ateliers de « latin parlé », dont l'utilité reste à prouver. La mobilité internationale entrante paraît limitée et il n'est guère question de mobilité sortante. La question d'échanges d'enseignants n'est abordée que de manière évasive.

Les modalités d'évaluation des étudiants allient contrôle continu et contrôle terminal, de manière bien équilibrée. La ventilation des ECTS est correctement agencée. Les jurys d'examen sont composés et fonctionnent de manière satisfaisante. Les compétences visées par la formation sont clairement affichées et un portefeuille de compétences est constitué. Il y a un supplément descriptif au diplôme.

### Pilotage

Il apparaît que l'équipe pédagogique (16 membres) est plutôt bien adaptée, dans sa composition, aux objectifs et à la structure de cette licence pluridisciplinaire. L'équipe n'est cependant constituée que de cinq enseignants-chercheurs, dont quatre titulaires de l'IUSPX et un d'une université publique, auxquels s'agrègent deux PAST (Professeur associé) et des chargés de cours, titulaires de doctorat (trois) ou de master (six). Les disciplines et rattachements CNU (Conseil national des universités) des enseignants-chercheurs sont conformes aux attentes. Parmi les chargés de cours, on relève tout de même, pour s'en inquiéter, une moitié d'intervenants qui ne sont titulaires que d'un master, voire d'une maîtrise, n'étant pas même doctorants. Des interventions de professionnels extérieurs ont lieu, à bon escient, dans le cadre du module de « Projet personnel et professionnel ».

Le pilotage de la licence *Humanités* de l'IUSPX est solidement organisé. Un conseil des enseignants se réunit régulièrement. À ce conseil, s'ajoute un véritable conseil de perfectionnement, composé de représentants des enseignants, de délégués étudiants et de professionnels extérieurs. S'il fonctionne correctement à l'échelle de l'établissement, on regrette toutefois qu'il ne soit pas spécifique à la licence : force est de reconnaître, cependant, qu'en raison des faibles effectifs, la constitution de ce conseil spécifique aurait sans doute un intérêt limité, les étudiants étant connus individuellement par chaque intervenant. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas systématique, ce qui réduit encore le rôle des étudiants dans le processus d'autoévaluation.

Tout au long du dossier, on constate un souci général d'aide à la réussite et de suivi individualisé, qui s'emploie d'autant mieux que les étudiants sont très peu nombreux. L'équipe pédagogique s'implique pour suivre de près chaque étudiant, d'autant que l'assistance à tous les enseignements est obligatoire et que des groupes de niveau et de soutien sont organisés. L'accueil des primo-entrants est solidement et efficacement organisé.

### Résultats constatés

Les effectifs d'étudiants inscrits dans cette licence *Humanités*, issue de la refonte en 2015 de la licence en *Lettres classiques*, sont faibles, même s'ils ont augmenté au cours du quinquennat : on est passé de 3 à 9 inscrits en L1 et de 4 à 7 en L2. Cette augmentation des effectifs démontre l'intérêt de la restructuration du programme pédagogique. Le taux de passage de L1 en L2 oscille entre 80 et 100 % et, en L3, le taux d'obtention du diplôme est régulièrement de 100 %.

L'équipe pédagogique et les instances dirigeantes de l'établissement se soucient beaucoup du devenir des diplômés. Les enquêtes de suivi révèlent que ces derniers choisissent à peu près pour moitié une poursuite d'études en master et une insertion dans la vie professionnelle, dans l'enseignement primaire ou secondaire. Toutefois, ces pourcentages n'ont qu'une signification limitée, concernant d'aussi petits effectifs.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Un pilotage efficace, démontrant une aptitude réelle à l'amélioration continue et à la refondation de la formation pour une meilleure adaptation aux attentes des étudiants et du monde socio-professionnel.
- Un positionnement qui allie humanités « classiques » (gréco-latines) à une réelle pluridisciplinarité dans le domaine des lettres et sciences humaines, en phase avec l'identité de l'établissement.
- Un solide encadrement des étudiants.

### Principaux points faibles :

- Des effectifs encore bien minces.
- Le recours au numérique et l'ouverture internationale encore insuffisants.
- Le caractère optionnel du stage.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Humanités* de l'Institut Universitaire Saint-Pie X est une formation très sérieusement organisée, comme l'attestent la qualité et la composition du dossier fourni. Elle a de hautes et larges ambitions et donne d'indéniables résultats qualitatifs, qu'un meilleur recours aux NTIC et un plus grand souci de la connexion avec l'étranger permettront indubitablement de consolider. Elle ne touche néanmoins qu'un public très restreint, au regard des moyens engagés. Mais il s'agit là du choix d'un établissement privé à l'identité bien spécifique. Enfin, un renforcement de l'équipe pédagogique, en particulier par le recrutement ou l'intégration de chercheurs confirmés, est souhaitable. La licence gagnerait en visibilité à engager une réflexion sur son internationalisation et la formalisation de ses liens avec le monde socio-professionnel. De même, une réflexion sur les liens entre formation et recherche et sur l'intérêt d'un stage obligatoire et d'un module d'initiation aux techniques informatiques à chaque parcours serait souhaitable pour renforcer et garantir l'employabilité des diplômés.

## OBSERVATIONS DU RECTORAT



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Paris, le 26 avril 2018

Le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités

à

Monsieur le Directeur du Département d'évaluation  
des formations  
Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur

Affaire suivie par :  
Laëtitia PACINI  
DEVU  
jurys-prives@ac-paris.fr  
Tél : 01 40 46 21 86  
N/Ref : évaluation HCERES  
des formations  
sous jury rectoral

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

**Objet : observations sur l'évaluation des licences Histoire et Humanités  
ouvertes sous jury rectoral à l'Institut Universitaire Saint-Pie X**

**Référence : Rapport d'évaluation vague D, fiches d'évaluation des licences de  
l'IUSPX**

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

La faiblesse du lien avec la recherche est l'une des caractéristiques observées à propos des licences ouvertes sous jury rectoral, ainsi que la faiblesse de l'ouverture à l'international et l'insuffisante ouverture aux milieux socio-économiques. Il convient effectivement de renforcer l'adossement à la recherche de la licence Histoire et de la licence Humanités.

La qualité d'une formation de licence sous jury rectoral se mesure moins par les taux de réussite constatés en L1, en L2 et en L3, généralement excellents dans ce type de formation, que par le devenir des étudiants au sortir de cette formation (réussite d'une réorientation en cours de cursus, admission et réussite en master dans un autre établissement, insertion professionnelle). Une attention particulière devrait être accordée à la production d'indicateurs portant sur ces différents points.

Le contenu de l'enquête annuelle du rectorat pourrait être complété en ce sens.

La fiche d'évaluation de la licence Humanités confirme *a posteriori* la pertinence de la décision du recteur prise en 2015 de fusionner deux mentions de licence précédemment ouvertes sous jury rectoral, la licence « Lettres classiques » et la licence « Philosophie » pour les transformer en une licence « Humanités ». Cela a contribué à la qualité de cette formation laquelle est en mesure d'offrir deux parcours.

Pour le recteur et par délégation,  
Le Vice-chancelier des universités de Paris

Stefano BOSI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a series of loops and a horizontal stroke extending to the right.

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT





## Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCRES

Licence Histoire sous jury rectoral

Licence Humanités sous jury rectoral

Campagne d'évaluation 2017-2018

Vague D

Le rapport d'évaluation de l'HCRES témoigne d'une analyse précise des licences de l'IUSPX ouvertes sous jury rectoral.

Ce rapport d'évaluation note à de nombreuses reprises les qualités des formations proposées, les améliorations apportées ainsi que les innovations mises en œuvre. L'IUSPX s'en réjouit et tient à souligner que ce travail performatif, loin de s'arrêter, entend bien se poursuivre.

Plusieurs points d'amélioration ont été suggérés par le rapport de l'HCRES dans les deux filières d'Histoire et d'Humanités. Même si ces points méritent une attention accrue dans les mois prochains, l'IUSPX en prend acte et souhaite apporter les précisions nécessaires et les solutions concrètes envisagées.

Pour davantage de lisibilité, nous diviserons les observations relatives à la licence d'Histoire et à la licence d'Humanités même si la plupart des observations sont identiques.

# LICENCE HISTOIRE

## Positionnement dans l'environnement

### • Recherche

Si le rapport de l'HCRES signale « une articulation formation-recherche insuffisante » (p. 4), il remarque également : « L'environnement en matière de recherche est assez faible, dans la mesure où il s'agit d'un établissement privé de taille modeste, qui ne délivre ni master ni doctorat. La connexion entre formation et recherche se fait par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs » (p. 2).

Au-delà des dispositifs mentionnés dans le rapport fourni à l'HCRES, l'IUSPX

- fait état des publications et travaux de recherche de ses enseignants et d'enseignants extérieurs par le biais de conférences libres proposées aux étudiants, ou de la leçon solennelle qui ouvre l'année académique ;
- initie régulièrement ses étudiants à la recherche par des mini-mémoires en 3<sup>e</sup> année. Cette pratique sera systématisée à la rentrée 2018 ;
- invite des chercheurs à présenter leur métier dans le cadre du Projet Personnel Et Professionnel (PPEP) ;
- proposera dès la rentrée 2018 un accompagnement aux étudiants venant d'achever leur licence à l'IUSPX et inscrits en Master. Cet accompagnement se réalisera au moins sous la forme d'enseignements spécifiques.

### • L'international

Dès la rentrée 2018, l'augmentation du personnel administratif de l'IUSPX devrait permettre de développer la mise en œuvre

- du partenariat avec une université russe, l'EHESE, dans le cadre d'échanges de professeurs (pour des durées d'une semaine) et d'étudiants (lors de sessions estivales) ;
- d'autres partenariats internationaux.

L'IUSPX avait comme projet de nouer d'autres échanges avec des universités étrangères en proposant des échanges d'étudiants du type ERASMUS et en adaptant les formations aux nationalités des étudiants étrangers concernés ; malheureusement, ces deux solutions s'avèrent impossibles pour les étudiants des instituts privés sous statut de jury rectoral :

« ...un dispositif de reconnaissance mutuelle des diplômes avec une université étrangère n'est pas compatible avec le régime de la diplomation sous jury rectoral.

Il ne peut être non plus envisagé d'adapter les maquettes des diplômes sous jury rectoral à des formations délocalisées à l'étranger.

Le dispositif du jury rectoral prévu à l'article L613-7 du code de l'éducation suppose une application stricte des règles régissant la délivrance des diplômes nationaux en France. Le cursus autorisé peut conduire à la délivrance du diplôme national autorisé, uniquement dans le cadre des maquettes prévues au dossier de la formation déposé par l'établissement au moment de la demande d'autorisation (ou au moment de l'évaluation ex post par l'AERES, organisme devenu le HCERES) »<sup>1</sup>.

Cet obstacle explique en partie les limites de la mobilité internationale mentionnée p. 3.

L'IUSPX proposera à la rentrée 2018 une semaine de session à l'étranger alternant visites sur sites archéologiques, historiques et artistiques et cours transversaux permettant aux étudiants de

---

<sup>1</sup> Courriel du 9 mars 2016 de M. Thierry Malinge, Chef de la division des établissements et de la vie universitaire

découvrir l'histoire, la culture et la pensée littéraire et philosophique d'un autre pays. Cette session proposée à l'issue des examens pourrait être évaluée par un dossier comptant pour le semestre suivant.

Enfin, la possibilité de plusieurs enseignements dispensés en anglais à partir de la rentrée 2018 favorisera l'ouverture internationale.

- **Le monde socio-économique**

Comme le remarque l'HCRES dans son rapport (p. 2), « Les partenariats avec l'environnement économique, social et culturel ne sont que rarement formalisés, mais le recours à des représentants du monde professionnel est pratiqué autant que possible, notamment lors des opérations de préprofessionnalisation ».

Néanmoins, l'IUSPX entend développer ce point par :

- des partenariats avec l'environnement économique, social et culturel sur la base d'invitations de professionnels en lien avec la discipline proposée (professionnels de muséologie dans le cours d'histoire de l'art par exemple) et de participation des étudiants par le biais de stages, de compte-rendu de visite, etc. ;
- des cours « hors-mur » (déjà existants) dans un site socio-économique ou culturel.

Enfin, il faut préciser que depuis 2008, aucun ancien étudiant ayant obtenu sa licence d'histoire à l'IUSPX, n'est en recherche d'emploi<sup>2</sup>.

## **Organisation pédagogique**

L'HCRES émet une réserve sur le caractère facultatif de l'enseignement méthodologique en deuxième et troisième année. Cet enseignement (à raison de 13 h annuelles) sera désormais obligatoire.

L'HCRES regrette également que le stage professionnel ne soit pas obligatoire. Il le sera désormais entre le semestre 4 et le semestre 5. L'évaluation de ce rapport est inscrite dans la note du PPEP.

## **Résultats constatés**

« Les effectifs d'étudiants inscrits dans cette licence Histoire restent très faibles » note le rapport (p. 4). « Cela étant, ajoute-t-il, les effectifs en question ont tout de même presque doublé au cours du quinquennat » (p. 4).

L'IUSPX se réjouit de cette augmentation massive et s'efforce de la soutenir sans vouloir pour autant nuire à la qualité de la formation dispensée dans des classes aux effectifs réduits.

---

<sup>2</sup> Le devenir de 6,25 % d'étudiants reste inconnu, ce qui est un taux très bas.

# LICENCE HUMANITES

## Positionnement dans l'environnement

### • Recherche

Si la fiche d'évaluation de l'HCRES signale un « environnement en matière de recherche est assez faible » (p. 2), il remarque également que « L'environnement en matière de recherche est assez faible, dans la mesure où il s'agit d'un établissement privé de taille modeste, qui ne délivre ni master ni doctorat. La connexion entre formation et recherche se fait par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs » (rapport sur la licence d'histoire, p. 2).

Au-delà des dispositifs mentionnés dans le rapport fourni à l'HCRES, l'IUSPX

- fait état des publications et travaux de recherche de ses enseignants et d'enseignants extérieurs par le biais de conférences libres proposées aux étudiants, ou de la leçon solennelle qui ouvre l'année académique ;
- initie ses étudiants à la recherche par des mini-mémoires en 2<sup>e</sup> année<sup>3</sup>. Cette pratique sera systématisée à la rentrée 2018 mais déplacée en 3<sup>e</sup> année ;
- invite des chercheurs à présenter leur métier dans le cadre du Projet Personnel Et Professionnel (PPEP).
- proposera dès la rentrée 2018 un accompagnement aux étudiants venant d'achever leur licence à l'IUSPX et inscrits en Master. Cet accompagnement se réalisera au moins sous la forme d'enseignements spécifiques.

### • L'international

Dès la rentrée 2018, l'augmentation du personnel administratif de l'IUSPX devrait permettre de développer la mise en œuvre

- du partenariat avec une université russe, l'EHESE, dans le cadre d'échanges de professeurs (pour des durées d'une semaine) et d'étudiants (lors de sessions estivales) ;
- d'autres partenariats internationaux.

Contrairement à ce qu'indique le rapport de l'HCRES (p. 2) le partenariat avec l'EHESE de Nijni-Novgorod, établissement laïc, n'a pas été conclu « pour des raisons confessionnelles » (p. 2).

L'IUSPX avait comme projet de nouer d'autres échanges avec des universités étrangères en proposant des échanges d'étudiants du type ERASMUS et en adaptant les formations aux nationalités des étudiants étrangers concernés ; malheureusement, ces deux solutions s'avèrent impossibles pour les étudiants des instituts privés sous statut de jury rectoral :

« ...un dispositif de reconnaissance mutuelle des diplômes avec une université étrangère n'est pas compatible avec le régime de la diplomation sous jury rectoral.

Il ne peut être non plus envisagé d'adapter les maquettes des diplômes sous jury rectoral à des formations délocalisées à l'étranger.

Le dispositif du jury rectoral prévu à l'article L613-7 du code de l'éducation suppose une application stricte des règles régissant la délivrance des diplômes nationaux en France. Le cursus autorisé peut conduire à la délivrance du diplôme national autorisé, uniquement dans le cadre des maquettes prévues au dossier de la formation déposé par l'établissement au moment de la demande

---

<sup>3</sup> Contrairement à ce qu'indique le rapport de l'HCRES (p. 2). Il est vrai que l'IUSPX ne l'avait pas mentionné dans son propre rapport.

d'autorisation (ou au moment de l'évaluation ex post par l'AERES, organisme devenu le HCERES) »<sup>4</sup>.

Cet obstacle explique notamment les limites de la mobilité internationale mentionnée p. 3.

L'IUSPX proposera à la rentrée 2018 une semaine de session à l'étranger alternant visites sur sites archéologiques, historiques et artistiques et cours transversaux permettant aux étudiants de découvrir l'histoire, la culture et la pensée littéraire et philosophique d'un autre pays. Cette session proposée à l'issue des examens pourrait être évaluée par un dossier comptant pour le semestre suivant.

Enfin, la possibilité de plusieurs enseignements dispensés en anglais à partir de la rentrée 2018 favorisera l'ouverture internationale de l'IUSPX.

### • **Le monde socio-économique**

Comme le remarque l'HCRES dans son rapport (p. 2), « Les partenariats avec l'environnement économique, social et culturel ne sont que rarement formalisés, mais le recours à des représentants du monde professionnel est pratiqué autant que possible, notamment lors des opérations de préprofessionnalisation ».

Néanmoins, l'IUSPX entend développer ce point par :

- des partenariats avec l'environnement économique, social et culturel sur la base d'invitations de professionnels en lien avec la discipline proposée (professionnels de muséologie dans le cours d'histoire de l'art par exemple) et de participation des étudiants par le biais de stages, de compte-rendu de visite, etc.
- des cours « hors-mur » (déjà existants) dans un site socio-économique ou culturel.

Enfin, il faut préciser que depuis 2008, aucun ancien étudiant ayant obtenu sa licence d'histoire à l'IUSPX, n'est en recherche d'emploi<sup>5</sup>.

### **Organisation pédagogique**

L'HCRES regrette (p. 2) que le stage professionnel ne soit pas obligatoire. Il le sera désormais entre le semestre 4 et le semestre 5. L'évaluation de ce rapport est inscrite dans la note du PPEP.

### **Pilotage**

L'HCRES signale que « L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas systématique, ce qui réduit encore le rôle des étudiants dans le processus d'autoévaluation » (p. 3).

Ce point n'est pas exact puisque le Conseil de Perfectionnement, dont les compétences portent également sur les enseignements, comporte des délégués étudiants.

### **Résultats constatés**

« Les effectifs d'étudiants (...) sont faibles » note le rapport (p. 3).

Ils ont tout de même doublé au cours du quinquennat.

L'IUSPX se réjouit de cette augmentation significative et s'efforce de la soutenir sans vouloir pour autant nuire à la qualité de la formation dispensée dans des classes aux effectifs réduits.

---

<sup>4</sup> Courriel du 9 mars 2016 de M. Thierry Malinge, Chef de la division des établissements et de la vie universitaire

<sup>5</sup> Le devenir de 11,11 % d'étudiants reste inconnu, ce qui est un taux très bas.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)